

N° 2010/O2/061

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MADAME CHRISTINE GUERRINI
AU NOM DU GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »**

OBJET : Problématique de l'ICHN

Monsieur le Président,

Les contrôles européens d'Octobre dernier qui ont remis en cause l'admissibilité des «landes et parcours » aux aides pour différentes raisons (absence de strate herbacée, présence d'un couvert impénétrable) ont provoqué l'inquiétude des exploitants agricoles.

En effet, les élevages insulaires sont basés historiquement sur ce genre de surface. La valorisation de ces espaces est possible entre autre grâce aux races rustiques endogènes, et au travail de l'exploitant.

Toute remise en cause de ce type de surface, pénaliserait lourdement la profession agricole, en fragilisant la pérennité des exploitations de montagne. Cette fragilisation impacterait lourdement l'économie du rural en Corse, et favoriserait la désertification de l'intérieur.

Je rappelle à ce titre les objectifs des mesures 211 et 212 du FEADER.

« Concourir à l'occupation équilibrée de l'espace, Assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles menacées de déprise.

A la dernière Commission Territoriale d'Orientation de l'Agriculture, la reconnaissance d'un parcours caprin a été évoquée.

Cependant l'atomisation des parcours par spéculation, ne peut être une solution durable pour ce problème. En effet qu'en est-il des spéculations ovines et bovines ?

Devon-nous nier les réalités du terrain? A savoir l'occupation de ces surfaces, par ces différentes spéculations.

Toute solution durable à ce problème ne pourra être envisagée sans une remise à plat des déclarations de surface, sans aucune discrimination par type de spéculation.

A ce titre Monsieur le Président, je vous demande quelle est la position de l'exécutif sur cette question ? Et avons-nous prévu une mutualisation et une concertation plus poussée avec l'ensemble des acteurs et plus particulièrement avec ceux qui occupent ces surfaces.